

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 23.04.2026

. d'affichage : 23.04.2026

N° de la délibération : 2026-46

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 53

. votants : 58

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ZIENTEK Sébastien, VASSENT Christophe, Mme SCHWEITZER Cécile, POLIN Justine, COULON Stéphanie, MM. BELLARD Joël, JOLY Vincent, MERCUSOT Laurent,

M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. BOITEL Francis.
Mme SCHWEITZER Cécile avait donné pouvoir à Mme LARUE-VELON Claudette.
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
Mme COULON Stéphanie avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.

M. ZIENTEK Sébastien était représenté par M. FROISSART Frédéric, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :

FIXATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2025 constatant le nom
l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L.5211-10,

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres
du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré par 55 voix pour, 3 abstentions (MM. DE WITASSE THEZY Charles,
GRIMAUX Patrice, Mme ZURICH Christine),

. Fixe le nombre des autres membres du bureau à 9.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres
présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Le secrétaire de séance,

